

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

56^e séance tenue le 16 juin 2025 à 17 h 40

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Caroline Murray, présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

Mike Duggan, vice-président – Conseiller, district de Pointe-Gatineau (n° 12)

Catherine Craig-St-Louis – Conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital (n° 13)

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Erica Leblanc-Deschâtelets – Citoyenne

François Faubert – Professionnel

Zohra Soufiani – Citoyenne

Mathieu Locas – Citoyen

Christine Prigent – Citoyenne

Garanké Bah – Citoyen

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Zahir Ouali – Directeur adjoint, services à la population et projets immobiliers, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Pierre-Luc Caron – Chef de service, projets immobiliers, SUDD

Stéphane Drolet – Chef de section, analyse de projets, SUDD

Sofiène Ayadi – Chef de section, projets immobiliers, SUDD

Caroline Jean – Responsable de projets, SUDD

ABSENCES :

Membres

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Patrick Lemieux – Citoyen

Séance huis clos

17 h 40

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 40.

2. Adoption de l'ordre du jour

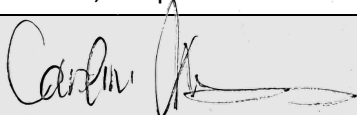
L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

Personne ne s'est présenté à la période de questions du public.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

4. Approbation du procès-verbal de la 55^e séance tenue le 2 juin 2025

Le procès-verbal de la 55^e séance tenue le 2 juin 2025 est approuvé par les membres.

5. Signature du procès-verbal de la 55^e séance tenue le 2 juin 2025

Le procès-verbal de la 55^e séance tenue le 2 juin 2025 sera signé par la présidente.

6. Suivi du procès-verbal de la 55^e séance tenue le 2 juin 2025

Aucun suivi n'est effectué.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le lundi 18 août 2025.

8. Patrimoine – Remplacer un escalier extérieur, aménager un trottoir et remplacer une fenêtre par une porte – 31, rue Principale – District électoral d'Aylmer – Steven Boivin

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On estime que le dossier est incomplet, puisqu'il ne comprend pas de vue 3D ou d'élévations pour mieux contextualiser le projet;
- Le projet émane d'une demande du Service sécurité incendie;
- On demande de vérifier les éléments suivants :
 - si le Service sécurité incendie était au fait qu'il s'agit d'un bâtiment patrimonial;
 - si l'escalier en colimaçon est une composante qui contribue à la typologie et au caractère patrimonial du bâtiment;
 - s'il est possible de remettre un escalier en colimaçon;
 - s'il est possible d'utiliser des matériaux conformes à l'aspect historique du bâtiment.
- La fiche du bâtiment dans l'inventaire du patrimoine bâti ne mentionne que des éléments en façade;
- On croit que la demande de régularisation de Service sécurité incendie provient du fait que l'escalier extérieur est la seule issue. Dans le cas où il y aurait eu deux issues, l'escalier en colimaçon aurait pu être conservé. Cette information doit être vérifiée;
- L'escalier extérieur proposé dépasse la façade latérale;
- On n'est pas certain que la partie 9 du Code du bâtiment est applicable, on croit que la partie 10 l'est davantage;
- On demande à ce que ce sujet soit reporté à une séance ultérieure, lorsque des réponses aux questions auront été obtenues;
- On craint les conséquences qu'occasionnerait le report de ce dossier sur les échéanciers du requérant, puisque la prochaine séance du conseil local du patrimoine est au mois d'août;
- On demande à ce que le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Service sécurité incendie communiquent pour s'assurer de ne pas émettre un avis d'infraction au requérant en raison du report du dossier.

Sujet reporté à une séance ultérieure.

9. Patrimoine – Installer une piscine creusée en cour latérale – 145, rue Principale – District électoral d'Aylmer – Steven Boivin

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Aucune coupe d'arbres n'est prévue;
- On précise la localisation des arbres.

CONSIDÉRANT QU'une demande visant l'installation d'une piscine creusée, ses aménagements d'accès et de protection et un bâtiment accessoire abritant ses équipements mécaniques a été formulée pour la propriété située au 145, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la maison James-Mulligan construite en 1865 figure au document « Ville de Gatineau – Inventaire du patrimoine bâti – 2008 », qu'elle possède une valeur patrimoniale forte, et qu'elle est désignée comme un édifice d'intérêt particulier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont assujettis à la décision du conseil en vertu du Règlement numéro 2100-97 constituant le site du patrimoine d'Aylmer et du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi par le conseil d'une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 532-2020 est nécessaire pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire abritant les équipements mécaniques de la piscine;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire proposé, implanté en cour latérale, d'une superficie de 11 m², sera recouvert d'un parement et d'une toiture similaire à ceux présents sur le bâtiment principal ainsi que le bâtiment accessoire déjà présent;

CONSIDÉRANT QU'à l'exception de la dérogation mineure, les travaux sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 532-2020, et respectent les objectifs et critères d'évaluation applicables du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 et du Règlement numéro 2100-97 constituant le site du patrimoine d'Aylmer, l'installation d'une piscine creusée, ses aménagements d'accès et de protection et un bâtiment accessoire abritant ses équipements mécaniques au 145, rue Principale, comme illustrée dans l'analyse de projet au document :

- Plan d'implantation projeté (plan de paysagement) - Cubiq Architecture Inc. – 18 mars 2025 - 145, rue Principale.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

10. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 02.